

LIVRET

JEUNE ARBITRE JEUNE JUGE

LASER RUN

2024 | 2025



SOMMAIRE

LE JEUNE ARBITRE

	PRÉSENTATION	3
1.	S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS	5
2.	MAÎTRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ	6
3.	CONNAÎT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS	13
4.	EST IDENTIFIÉ	14
5.	SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION	15
6.	VALORISE SON PARCOURS	19
7.	ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES	21
8.	BOÎTE À OUTILS	24
	ANNEXE	26
	▶ <i>LE JEUNE ARBITRE DANS LES TEXTES OFFICIELS</i>	

LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE

Présentation

Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).



Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Arbitre de chaque activité.

« L'arbitrage est un moyen de partager une passion et de vivre des moments inoubliables sans compter que les arbitres sont les premiers acteurs du jeu. »

Bess GUESDON

Jeune Arbitre du Lycée J. Perrin à Lambersart (59)

Vidéo de présentation en suivant ce lien hypertexte ci-dessous :



DEVENIR JEUNE ARBITRE, C'EST :



représentant de France UNSS du Basket pour l'équipe d'Enfance (Vill de Marais)

- Apprendre à **faire des choix** et s'y tenir.
- **Prendre des décisions pertinentes** (sécurité, équité, loyauté) et **justifier ses choix**.
- **Mesurer** les conséquences de ses actes,
- **Acquérir** au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...),
- Prendre et **assumer des responsabilités**

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ :

Le Laser-un est une discipline sportive récente proposée à l'UNSS en partenariat avec la Fédération Française de Pentathlon Moderne (escrime, natation, équitation et combiné tir course (Laser-run). C'est en isolant 2 des 5 épreuves qu'il est possible de l'ouvrir au plus grand nombre au sein de l'UNSS.

Le principe : Il s'agit de réaliser une performance chronométrée dans laquelle sont enchaînées des séquences de tir au pistolet laser et de course à pied. Cette épreuve requiert endurance, coordination et concentration. Elle nécessite l'application d'un certain nombre de règles et donc la présence d'arbitres pour être validée.

Ce sport fait appel à différentes valeurs :

- Dépassement de soi
- Concentration
- Respect de l'adversaire
- Solidarité
- Respect du matériel
- Mixité
- Respect des règles
- Excellence de la performance
- Polyvalence
- Gestion de l'effort

Ce sport fait appel à différentes compétences

L'endurance tout d'abord, la longueur totale de la course variant de 1 200m (600m en sport partagé) à 3200m (en compétition fédérale).

Puis la concentration ainsi que la régulation de l'effort : à l'approche des cibles, il faut retrouver un rythme cardiaque permettant de ne pas perdre de temps sur le pas de tir.

Mais, surtout, cette discipline est particulièrement ludique : son déroulement amène des rebondissements, tant la performance est liée à la gestion d'efforts différents. Le tout avec un risque réduit à zéro et en ménageant le développement durable, grâce à la technologie du laser.

Ce sport est accessible à tous les âges et tous les niveaux, dans le plus simple esprit de partage et de solidarité.

Spécificité de l'activité à l'UNSS

L'originalité des compétitions scolaires est d'organiser des compétitions pour les jeunes gérées par des Jeunes Officiels, des Jeunes Organisateurs et jeunes Reporters sous la direction des adultes.

Les épreuves retenues dans le cadre de l'UNSS sont des épreuves de relais mixtes.

Petit historique du Laser-run

L'épreuve de Laser-run est liée à une grande modification des épreuves de pentathlon qui jusqu'en 2008 avait les épreuves de tir et course complètement dissociées. Pour rendre l'activité plus attractive, l'épreuve de combiné tir-course a été créée. D'abord avec du tir à plomb, puis avec du tir laser. C'est à partir de 2015 que le laser-run a pu se développer en tant que discipline dérivée du Pentathlon Moderne.

1. LE JEUNE ARBITRE S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout jeune officiel UNSS, de par sa formation, est en mesure de lire cette charte au moment du protocole et de la respecter au sein des événements auxquels il participe :

« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. »

L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.

Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national :
« La Marseillaise ».

Le Jeune Arbitre doit :

- **Connaître** le règlement de l'activité
 - **Être** objectif et impartial
 - **Permettre** le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
 - **Connaître** les différentes tâches liées à sa mission.
- Pour remplir sa mission, le Jeune Arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des **documents** nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité...) et du **matériel** nécessaire pour remplir sa fonction.
 - Le Jeune Arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du **serment** ci-dessous :

« Au nom de tous les Jeunes Arbitres / Jeunes Juges, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »

Comité International Olympique

2. LE JEUNE ARBITRE MAÎTRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ

Sauf aménagement particulier à la pratique UNSS explicités dans le présent règlement, le règlement international de Pentathlon Moderne fixe les règles de la pratique.

Le règlement sportif :

Il s'agit d'une épreuve enchaînant des séquences de tir (pistolet laser) et des séquences de course. Chaque équipe est tenue de se présenter avec son pistolet laser. Si besoin les organisateurs pourront demander aux participants d'amener leur cible laser (précisé sur le programme). Dans ce cas l'organisateur devra contrôler la fiabilité des cibles laser.

Sécurité :

- Il est de la responsabilité des athlètes et de leur encadrement de clubs de s'assurer que leur pistolet laser sont utilisées de façon sécuritaire.
- En dehors du poste de tir, les armes doivent toujours être dans leur boîte et au poste de tir les pistolets soit dans leur boîte soit en direction des cibles.
- Le directeur du tir peut à tout moment stopper l'échauffement ou la compétition dans un intérêt de sécurité. Au commandement « Stop » les pistolets doivent être posés sur la table en direction des cibles.
- Les pistolets ne peuvent pas être utilisés si une personne se trouve devant la ligne de tir.

Compétition relais mixte et sport partagé :

Les équipes sont constituées de 4 athlètes (2 en sport partagé), parmi lesquels le jeune coach.

LA SÉQUENCE INDIVIDUELLE, répétée par chaque relayeur est la suivante :

- Elle débute par une course de 40 et 60m qui mène à la zone de tir.
- Une fois le tir effectué dans un temps limité à 50 sec, le concurrent poursuit avec une course, puis enchaîne les tirs et les courses prévues avant de transmettre le relais ou de passer l'arrivée s'il est le dernier concurrent de son équipe.
- Distance des courses : 200m à 400m suivant les catégories (Voir tableau règlement).
- Chaussures de course (pointes autorisées ou non en fonction des indications de l'organisateur).
- Le tee-shirt ou le survêtement identifiant l'AS d'appartenance est obligatoire.
- Chaque relayeur porte une chasuble ou dossard selon le code couleur suivant (l'organisateur peut prévoir que les AS apportent les chasubles de leur équipe) :
 - o relayeur 1 : vert
 - o relayeur 2 : jaune
 - o relayeur 3 : bleu
 - o relayeur 4 : rouge
- **L'alternance des concurrents**, selon l'ordre de passage, est identifiée grâce à des chasubles ou dossards de couleur. En sport partagé il n'y a que 2 concurrents : le premier relayeur « handi » est en bleu et le deuxième relayeur « valide » est en rouge. Chaque concurrent doit porter de façon parfaitement visible, devant indiquant le N°d'équipe correspondant au numéro du poste de tir.

LA COURSE :

Le départ :

Le premier concurrent de chaque équipe se positionne derrière la ligne de départ, les concurrents suivant se placent successivement dans l'aire d'attente afin de prendre le relais à l'arrivée du concurrent qui le précède. Les relais 2 et 4 seront assurés par des filles.

En sport partagé, l'alternance des concurrents est : Handi/Valide.

Au coup de sifflet ou pistolet, le premier relayeur s'élance.

Le relais :

Une fois leur « séquence » terminée, les concurrents transmettent le relais, dans la zone prévue à cet effet (10m avant et 10m en arrière de la ligne de départ/arrivée), en touchant idéalement le dos ou la main du relayeur suivant de son équipe avant que celui-ci n'ait franchi la ligne de fin de zone de relais.

L'arrivée :

Elle est franchie par le dernier concurrent de l'équipe.

LE TIR :

Zone de tir :

- La zone comporte au moins autant de pas de tir que d'équipes dans la série (+ 1 de réserve si possible - à défaut une cible de réserve doit être prête à être installée en cas de problème technique)
- Les cibles ont le centre est à 140cm du sol (+/-5cm)
- La distance de tir : 7m

Poste de tir :

- L'emplacement du pas de tir est attribué en fonction de l'attribution des dossards (Tirage au sort ou classement provisoire). A défaut de numéros de 1 à N, l'équipe avec le plus petit numéro de dossard est au pas de tir n°1 et ainsi de suite pour les autres.
- Seuls le pistolet et tapis protecteur (épaisseur maximale 3cm) peuvent se trouver sur la table

Tir :

- Le tir est réalisé obligatoirement à une seule main (sauf pour les élèves en situation de handicap). La ligne tracée au sol ne doit pas être dépassée.
- L'athlète peut quitter le pas de tir dès lors que les 5 diodes de la cible passent au vert ou au bout de 50 secondes. Les cibles sont préréglées sur ce temps maximal limite (la première led clignote à 40", toutes clignent à 50 "). En parallèle les arbitres doivent chronométrer la séquence de tir à partir du premier impact, indiquer lorsqu'il reste 10 secondes puis départ (à 40" l'arbitre annonce : Poste X 10 secondes, puis poste X 3, 2, 1, GO à 50").

QUALIFICATION, CLASSEMENT :

Le championnat de France se déroule en 3 phases : phase A, phase B et phase finale. C'est le classement et le temps des phases B qui permettent le classement pour accéder à la finale A ou B.

Règlement Sportif et catégories

	Licenciés autorisés	ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES	PARTICULARITÉS
Collège	Benjamin 3 Minimes 1 Minimes 2 Cadets 1	- 4 relayeurs, 2 filles et 2 garçons. ou 3 filles + 1 garçon - cibles à 7m - 2 ou 3 x (5 cibles à atteindre +200 à 400m)	
Lycée Général et Technologique	Cadets 1 Cadets 2 Juniors 1 Juniors 2	- 4 relayeurs, 2 filles et 2 garçons ou 3 filles + 1 garçon - cibles à 7m - 2 ou 3 x (5 cibles à atteindre +200 à 400m)	
Lycée Professionnel	Cadets 1 Cadets 2 Juniors 1 Juniors 2	- 4 relayeurs, 2 filles et 2 garçons ou 3 filles + 1 garçon - cibles à 7m - 2 ou 3 x (5 cibles à atteindre +200 à 400m)	
Sport Partagé Collège	Benjamin 3 Minimes 1 Minimes 2 Cadets 1 Junior1 autorisé pour l'élève en situation de handicap	- 2 relayeurs, 1 valide, 1 en situation de handicap – Mixitéconseillée - cibles à 7m - 2 ou 3 x (5 cibles à atteindre + 200m « handi » 400m « valide »)	Des aménagements pourront être proposés suivant la nature du handicap
Sport Partagé Lycée	Cadets 1 Cadets 2 Juniors 1 Juniors 2 Séniors	- 2 relayeurs, 1 valide, 1 en situation de handicap – Mixitéconseillée - cibles à 7m - 2 ou 3 x (5 cibles à atteindre + 200m « handi » 400m « valide »)	Des aménagements pourront être proposés suivant la nature du handicap

LASER- RUN - Tableau des pénalités extrait du règlement fédéral

FAUTES	PENALITES	
	1 ^{ère} pénalité	A chaque autre pénalité
Contrevenir aux règles d'habillement	10"	
Modifier les dimensions des numéros de dossards	10"	
Faux départs	10"	
Partir à 4 leds vertes au commandement des 10"	10" + temps d'anticipation	
Partir pendant les ordres les du JA (3, 2, 1)	10"	
Ne pas charger avec le pistolet au contact de la table	Avertissement	10"
Assistance des JC hors de la zone autorisée	Avertissement	10"
Arme non en sécurité (canon orienté vers la cible)	Avertissement	10"
Ne pas garder le pistolet dans sa boîte avant la période officielle d'échauffement	Avertissement	10"
Contact ou Franchir la ligne de tir au sol	Avertissement	10"
Couper le parcours involontairement	10"	
Présence du professeur d'EPS sur le pas de tir ou zone JC (sauf cas exceptionnel vu avec l'organisation)	10"	
Ne pas terminer le parcours	Élimination	
Couper volontairement le parcours		
Aide extérieure non autorisée (courir à côté d'un athlète)		
Utiliser un pistolet non contrôlé		
Tirer sur une autre cible		
Ne pas s'arrêter dans la zone de pénalité à la demande d'un officiel		
Utilisation un rayon laser constant pendant la compétition ou une communication audio en dehors du temps de préparation et d'échauffement		
Tenir le pistolet à 2 mains ou supporter le bras armé (sauf précision dans le règlement)		
Mauvais passage de relais		
Partir sur l'épreuve de course avant la fin du temps réglementaire sans avoir terminé avec succès les séries de tir (avec seulement 4 lumières vertes)		
Ajuster ou modifier un pistolet déjà contrôlé	Disqualification	
Échanger un pistolet non approuvé au contrôle		
Flagrant départ trop tôt		
Bousculer, faire tomber, gêner un autre athlète		
Partir sur l'épreuve de course avant la fin du temps réglementaire sans avoir terminé avec succès les séries de tir (avec seulement 3 ou moins lumières vertes)		

3. LE JEUNE ARBITRE CONNAÎT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS

Avant : il révise le règlement de l'épreuve sur laquelle il officie. Il aide à la mise en place de la manifestation.

Pendant : il fait et sait faire appliquer le règlement, contrôle, connaît la procédure d'intervention en cas d'infraction, vérifie et aide au bon déroulement des compétitions en assurant la ou les tâches qui lui ont été confiées, remplit une fiche « incident » en cas d'infraction.

Après : il restitue le matériel qui lui a été confié. Il range, aide à la remise en état du site. Il prend note des analyses et du bilan fait par le responsable des Jeunes Officiels. Il reçoit sa certification et pour cela, reste au protocole de remise des récompenses.



	ROLES	TÂCHES et COMPÉTENCES ATTENDUES
	Je suis ARBITRE DE CHAMBRE D'APPEL	• J'accueille les équipes au complet • Je contrôle le matériel : pistolets et tenues de course • Je vérifie l'ordre de passage des concurrents • Je vérifie le port du bon chasuble et bon dossard
EQUIPE STAND DE TIR	Je suis ARBITRE CHRONO METREUR DE TIR 1 par poste	• Je contrôle le bon fonctionnement des cibles et de mon chronomètre • Je connais le règlement lié au matériel sur la table (coussin, bouteille, etc.) • Je déclenche le chronomètre au premier tir (réussi ou non) • Je vérifie que chaque concurrent respecte les règles : 2 appuis au sol - pas d'appui contre la table - pas de franchissement de la ligne de sol - tir à une main ... • Je signale tout problème technique au responsable des arbitres • Je suis attentif aux leds allumés • J'annonce à voix haute le temps au bout de 40 secondes : Poste x reste 10", puis 3", 2", 1", Go • Je pense à réinitialiser mon chronomètre après le départ de l'athlète • Je ne me laisse pas influencer par les personnes extérieures • Je connais les pénalités liées au règlement
	Je suis ARBITRE CONTROLE	• Je vérifie qu'aucun athlète ne franchit la ligne • J'avertis en cas de faute en nommant le poste de tir • J'avertis l'arbitre de poste en cas de récidive pour sanctionner
ÉQUIPE PARCOURS ZONE DE TRANSITION	Je suis ARBITRE DE DEPART	• Je me place judicieusement pour être vu par les coureurs • Je communique avec les organisateurs avant de donner le départ • Je m'assure que les juges et chronométrateurs sont prêts • J'applique la procédure de départ (les coureurs sont bien derrière la ligne de départ) • Une fois le départ donné je peux être juge de relais
	Je suis ARBITRE DE RELAIS	• Mon placement est adapté sans gêner les concurrents • Je vérifie qu'il s'agit bien des bons concurrents relayés, grâce aux chasubles et dossards • Je connais les points d'un relais réglementaire (relais à l'intérieur de la zone délimitée, etc.) • J'interviens rapidement et efficacement (coup de sifflet)
	Je suis ARBITRE DE PARCOURS	• Je suis à un point stratégique du parcours course à pied prévu par l'organisateur • J'assure le relais de secours en cas de chute et je sais donner l'alerte • Je vérifie la régularité du trajet des concurrents et je note, grâce à la fiche de pointage, le passage des coureurs • Je connais le nombre de tours prévus et sais intervenir efficacement

Dans chaque rôle que peut endosser un Jeune Arbitre, les attitudes et comportements, de façon transversale, doivent laisser apparaître : connaissance du règlement, concentration, attention, autorité et fermeté (avec respect du concurrent), précision, vérification, prise de décision (sans influence extérieure), communication, discernement et anticipation.

4. LE JEUNE ARBITRE EST IDENTIFIÉ

Tenue vestimentaire

Au niveau des différentes organisations nationales et championnats de France, le Jeune Juge est identifié par un tee-shirt de couleur verte.

Le reste de sa tenue doit correspondre aux standards usuels de l'arbitrage ou du jugement de la discipline sportive concernée.



5. LE JEUNE ARBITRE SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION



Pour information, et selon le Décret n° 2021-758 du 11 juin 2021 portant à une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent, nous vous invitons à mettre en place dans la mesure du possible sur un événement académique une session de formation aux Gestes Qui Sauvent (GQS - 2h) pour les JA/JJ. Ce règlement rentrera en vigueur et deviendra obligatoire pour le prochain programme 2024-2028.

Évaluation et harmonisation des Certifications

Un Jeune Juge acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises Niveau 1/2 : niveau départemental	Exigences minimales requises Niveau 3/4 : niveau académique	Exigences minimales requises Niveau 5 : niveau national
12/20	14/20	16/20

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique** : vidéos à privilégier, QCM, oraux (notamment pour les élèves en difficulté, par exemple 1/3 temps, dyslexie prononcée/repérée etc.). Un élève qui a une mauvaise note à l'écrit et qui se fait repérer comme « performant » dès les premiers arbitrages / jugements doit pouvoir repasser la théorie sous forme d'oral afin de ne pas être éliminé pour une possible obtention de la certification, et ce, à tous les niveaux.
- **Pratique** : mise en situation lors d'un championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible).

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

<u>Partie théorique</u>	1 à 1.5 point	2 à 2.5 points	3 à 4 points
Sur 4 points	À consolider	Satisfaisant à Bien	Très bien à Excellent

Il est possible de modifier le nombre de rôles.

Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune Arbitre peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

(Moyenne des 2 prestations pratiques sur 16 points) + note théorique sur 4 points
= note globale sur 20 points

Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

Note pratique sur 16 points + note théorique sur 4 points
= note globale sur 20 points



Les pré-requis

- Le Jeune Arbitre doit être **investi** au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- Le Jeune Arbitre doit être **certifié** de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- Le Jeune Arbitre doit être **certifié** de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)
- Le Jeune Arbitre peut obtenir une certification internationale s'il est sélectionné pour officier lors d'un championnat du monde ISF (Fédération Internationale Scolaire)



La certification

La remise d'un diplôme est effectuée par les Services UNSS responsables des organisations.

Nom & Prénom du Jeune arbitre :

		<u>Niveau Départemental</u>	<u>Niveau Académique</u>	<u>Niveau National</u>	
		4 à 8 points	8.5 à 10 points	11 à 14 points	14 à 16 points
<u>Indicateurs du rôle 1</u>	<u>Ex : Arbitre</u>	Connait les règles essentielles de l'épreuve de laser-run	Maîtrise des règles plus complexes permettant l'intervention rapide	Arbitre engagé, réactif, intervenant avec opportunité	Arbitre régulateur, capable de modérer une rencontre pour instaurer un climat plus serein
		Reconnait les principales fautes sur le pas de tir, le parcours, la zone de relais et d'arrivée.	Reconnait la plupart des fautes sur le pas de tir, le parcours, la zone de relais et d'arrivée. Connait les conséquences des fautes (pénalité, élimination, ..)	Jugement réaliste, avec une argumentation simple	Jugement explicatif précis, justifié et adapté
		Arbitre intermittent qui a besoin de temps pour intervenir et signaler l'erreur pour que la sanction puisse être appliquée	Rôle assumé sur l'ensemble d'une rencontre, erreurs corrigées rapidement	Comportement et jugement réguliers sur un championnat.	Arbitre ressource, complet, garant de l'organisation et de la sécurité,
		Assure une seule tâche simple (ex : au pas de tir : chronométreur ou juge de tir)	Placement adapté pour voir l'ensemble de l'action.	Positionnement anticipé grâce à une bonne connaissance de l'épreuve	Capable de moduler ses déplacements pour intervenir spécifiquement et opportunément s'il en ressent le besoin.
		Attentif à la zone proche de l'action	Est capable d'assurer un poste à double tâche (chronométreur et juge de tir, chronométreur pour plusieurs équipes à l'arrivée, ...)	Capable d'assurer des postes multitâches	Capable d'assurer des postes clés : juge de tir qui centralise les remontées d'information pour faire appliquer les sanctions si besoins
<u>Indicateurs du rôle 2</u>	<u>Ex : Arbitre</u>	Connait les procédures essentielles. Connait les documents et les complète avec quelqu'un pour contrôler	Connait les procédures plus précises et plus techniques de l'activité dans son domaine. Capable de gérer le déroulement administratif d'une course : le départ ou l'arrivée, ou la gestion d'un pas de tir de l'échauffement à la fin de la course.	Maîtrise réglementairement les situations	Maîtrise et peut expliquer les situations qui lui sont afférentes
		Fait attention aux situations particulières de la compétition	Concentré sur l'ensemble de la compétition	Se focalise, sans pression superflue, sur son rôle	Fait pleinement partie des officiels de la rencontre, du championnat en cours
		Accepte de tenir tous les rôles avec certains postes dédoublés ou une supervision	Rôle assumé dans un déroulement simple	Prépare sereinement son rôle administratif avant l'épreuve pour être prêt et disponible pour cette dernière	Planifie et gère son organisation administrative complète (avant, pendant, après) en autonomie, avec sérénité
		Focalisé sur son travail individuel	Travaille en prenant en compte les juges (peut répondre à ses questions, s'adapte à ses demandes)	Travail d'équipe complet avec tous les officiels Sait constituer les équipes d'arbitres et répartir les tâches	Rôle assumé en faisant preuve de l'autorité nécessaire. Coéquipier sur pour les juges chronométreurs.

6. LE JEUNE ARBITRE VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune Juge UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements).

La valorisation d'un JeuArbitre peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.



L'engagement du Jeune Arbitre

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune Juge constituent une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

L'expérience du Jeune Arbitre

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations dans lesquelles il a pu intervenir, le Jeune Juge a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.

Les compétences du Jeune Arbitre

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune Juge sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.



UNSS Opuss : le Compte L.O.L. (Licence On Line)

A tout moment, et comme tout licencié au sein de l'UNSS, le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut créer, suivre et enrichir d'informations son compte personnel relié à sa **Licence On Line** (comprendre « Licence en ligne »).

Comment accéder ou créer ce compte L.O.L. personnel ?
Rien de plus facile : rendez-vous sur le site Opuss UNSS
(<https://opuss.unss.org>), ou suivez le lien suivant qui vous mènera vers des tutos dédiés à la gestion de votre compte L.O.L..

A screenshot of the UNSS Opuss login page. At the top, there are two buttons: "Se connecter" and "Ma 1ère connexion". Below them is the UNSS logo with the text "Union Nationale du Sport Scolaire". Under the logo, it says "Espace dirigeant / licencié" and "Se connecter". There are two input fields: "adresse mail ou numéro de licence" and "Mot de passe". Below these is a checkbox labeled "Se souvenir de moi". At the bottom is a blue button labeled "Se connecter" with a small icon.

Le parcours du Jeune Arbitre peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein de l'arbitrage via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcours Sup.



Le Jeune Arbitre, de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein de la société civile.



Reconnaissance de votre engagement en tant que Jeune Officiel de l'UNSS dans le cadre du Service National Universel (SNU)

Vous avez participé au séjour de cohésion en phase 1 du Service National Universel (SNU) et devez désormais vous engager dans la réalisation de la phase 2.

Afin de valider cette phase 2, n'hésitez pas à demander la reconnaissance de la présente certification, en déposant sur votre compte volontaire SNU votre diplôme de niveau académique a minima.

Cette validation de la phase 2 du SNU vous permettra de bénéficier d'une première présentation gratuite à l'épreuve théorique générale du permis de conduire !

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher du référent SNU du service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports.



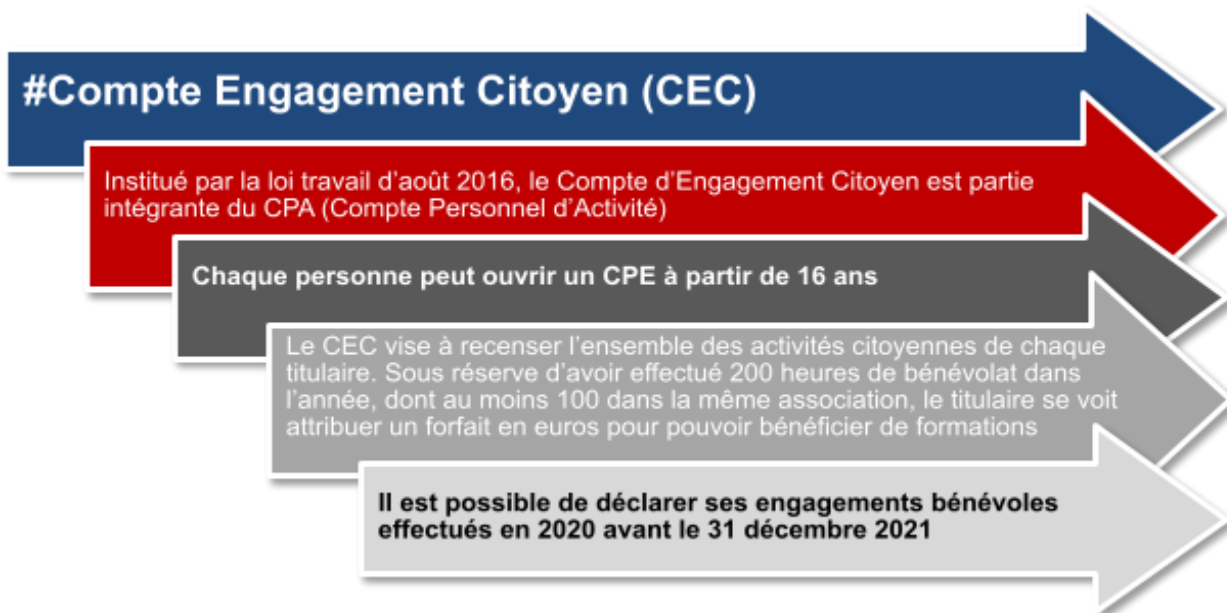
En partenariat avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :

Le Compte Engagement Citoyen (CEC)



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Qu'est-ce que c'est ? (Fiche officielle)



Les modalités pratiques sont explicitées sur www.associations.gouv.fr/cec

Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civique et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

7. LE JEUNE ARBITRE ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES

Vérification de ses connaissances

À chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Juge (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque Jeune Juge sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.



Officier en tant que Jeune Juge sur un championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Les services départementaux et/ou régionaux UNSS proposent régulièrement des formations.

Le Jeune Arbitre peut donc se mettre en relation, via son animateur d'AS, avec les

services concernés.

Équivalences fédérales

Passerelles entre l'UNSS et la Fédération Française de ...

La convention entre l'UNSS et la précise que le jeune juge/jeune arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de Jeune Juge/Arbitre régional de lutte. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental ou régional (service formation)

La certification de niveau national UNSS permet le titre de Jeune juge/jeune arbitre national de

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

- Valorisation des jeunes arbitres certifiés nationaux :
 - Les jeunes ayant validé leur diplôme de jeune arbitre UNSS Laser-Run, pourront être inscrits par la FFPM à la formation Juges Certification Program (JCP) de l'UIPM (contact : CorineBouzou@ffpentathlon.fr)

- ❑ La FFPM informera l'UNSS du programme et des modalités des sessions d'examen.
- ❑ Chaque candidat devra être titulaire d'une licence fédérale Laser-Run et sera évalué sur des compétitions nationales de la FFPM pour valider la partie pratique.
- ❑ Les candidats qui auront validé leur diplôme de juge international pourront faire partie des arbitres pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Suivi de sa formation

Dès que possible, l'UNSS proposera à tout Jeune Arbitre / Jeune Juge certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Secouriste peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



S'ENGAGER AU LYCÉE
(fiche officielle)



CONSEIL DE VIE LYCÉENNE
(fiche officielle)

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens.



**FÉDÉRATION DES MAISONS
DES LYCÉENS**

Celle-ci met en place des formations adaptées notamment via un réseau de partenaires.

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :



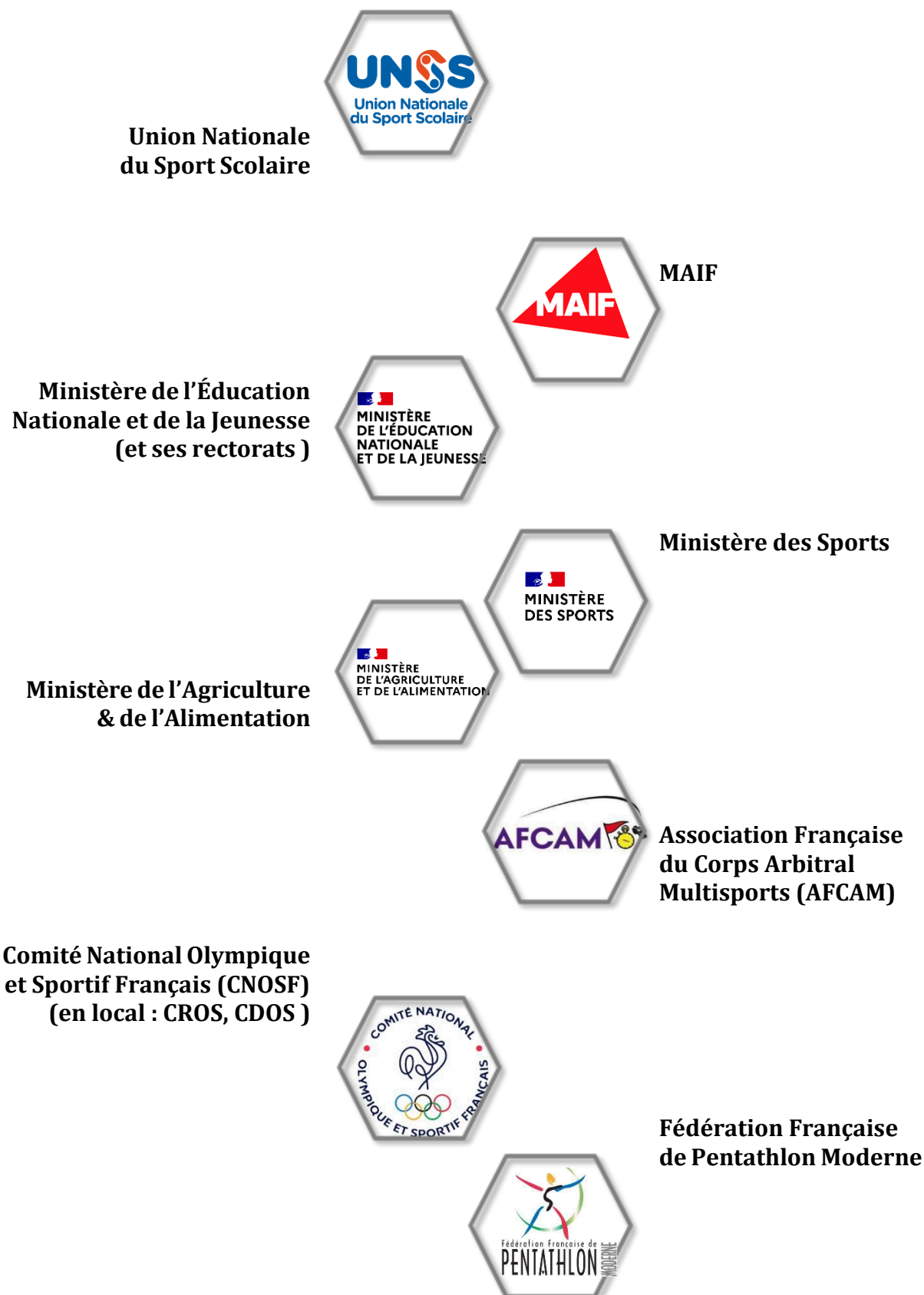
LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT
(fiche officielle)

Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement

des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc. Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

8. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants (*liens hypertextes : cliquez sur les logos correspondants*) :



**Les Jeunes Officiels,
Vers une Génération Responsable**

Vidéo de Présentation



dailymotion



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

Opus Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :

Le Guide de l'Éco-Délégué



S'engager au Lycée

**Le Conseil
de Vie Lycéenne**



**La Fédération
des Maisons de Lycéens**

**Les Semaines
de l'Engagement**



**Le Compte
d'Engagement Citoyen**

ANNEXE : LE JEUNE ARBITRE DANS LES TEXTES OFFICIELS



Sans juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister.



Le rôle de l'UNSS dans les textes officiels

Le BO du 2 septembre 2010 est particulièrement explicite quant à l'importance de l'engagement de l'élève au sein de l'UNSS : « *L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'association sportive est valorisé dans les livrets de compétences ou par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire* ».

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS : « *La formation de 'Jeunes Officiels UNSS' est systématiquement encouragée. Elle donne lieu à la remise d'un diplôme dont les élèves peuvent se prévaloir auprès du milieu sportif associatif ou dans la recherche d'un stage et d'un premier emploi* »



**BULLETIN OFFICIEL
DU 2 SEPTEMBRE 2010**



La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule :
« ... Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques... dans le cadre de l'UNSS
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... ».



**NOTE DE SERVICE N°2014-073
DU 28 MAI 2014**





Les textes officiels au niveau collège

Le Bulletin Officiel du 26 novembre 2015 (collège) au travers de la compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* » décline comme suit les compétences travaillées pour les trois cycles :

- **Cycle 2 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements ;*
- **Cycle 3 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités » Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ; cycle 4 Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Respecter, construire et faire respecter règles et règlements.*



**BULLETIN OFFICIEL
DU 26 NOVEMBRE 2015**



Les textes officiels au niveau lycée

Il est énoncé dans le BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « *l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 22 JANVIER 2019**



Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n° 3 « ***Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif*** » (Programme d'EPS du lycée général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019), de même que dans celui visant à « ***Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire*** » (le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 11 AVRIL 2019**



Le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 renvoie également aux valeurs portées par le programme Jeunes Officiels, au travers de la compétence méthodologique et sociale n° 2 visant à « *respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner...* »



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

**Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org**

Et sur nos réseaux sociaux :

